

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, le gouvernement a exposé très clairement sa position sur ce sujet en de nombreuses circonstances. Je l'ai fait moi-même dans diverses déclarations à la Chambre au cours des dernières années. La seule déclaration que j'aurais à faire peut-être aujourd'hui serait au nom des parlementaires de tous les partis, lesquels j'en suis certain désirent souhaiter bonne fête à toutes les mères du pays à l'occasion de la Fête des mères qui sera célébrée dans quelques jours au Canada.

* * *

[Traduction]

LES PÊCHES

LES PÊCHEURS DE HOMARD—LES DOMMAGES CAUSÉS À L'ÉQUIPEMENT PAR L'ORAGE—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre des Pêches et de l'Environnement. Comme un gros orage dans l'ouest de Terre-Neuve a sérieusement endommagé les bateaux et l'équipement des pêcheurs de homard, le ministre pourrait-il dire s'il a été tenu au courant de la situation? Si oui, que compte-t-il faire devant l'urgence de la situation, en raison de la courte saison et du ralentissement général de l'économie dans cette région?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, le député m'en a prévenu, et mon personnel m'a également informé des problèmes. Mes fonctionnaires régionaux doivent évaluer l'étendue des dégâts et m'en faire rapport. Comme le député le sait, il appartient au gouvernement provincial de faire une demande d'aide en cas de sinistre, selon qu'il décide ou non d'avoir recours à la caisse de secours fédérale-provinciale. Cependant, je reconnais que cette décision peut prendre un certain temps. J'ai demandé aux responsables de mes services de faire tout leur possible pour prendre au plus vite des mesures provisoires afin de venir en aide à ces pêcheurs. Je les ai également chargés de vérifier si l'on peut se procurer le matériel nécessaire dans les coins des provinces de l'Atlantique où ce genre de pêche n'a pas encore commencé, pour le transporter le plus vite possible dans les régions sinistrées.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA POSSIBILITÉ D'UNE SURVEILLANCE DES CORRESPONDANTS SOVIÉTIQUES DE LA TRIBUNE DES COURRIÉRISTES PARLEMENTAIRES

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Elle découle des réponses qu'il a données hier aux questions que je lui ai posées à la Chambre au sujet du recrutement par la GRC de journalistes chargés d'espionner certains de leurs collègues. Dans la réponse qu'il a donnée hier, le solliciteur général a laissé entendre que des correspondants soviétiques de la tribune des courriéristes parlementaires étaient sous surveillance. Le ministre est-il en mesure de préciser si certains le sont ou s'ils le sont tous? Si oui, a-t-il donné des directives pour faire

Questions orales

annuler leur visa, ou s'agit-il tout simplement d'une vérification routinière à laquelle se livre la Gendarmerie royale à l'égard des courriéristes parlementaires?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je signale au député qu'il a employé le terme soviétique. Dans la réponse que j'ai donnée hier, j'ai parlé de la presse étrangère. Lorsqu'il s'avère que des personnes qui sont au Canada à d'autres fins se livrent à des activités illégales, comme les événements de l'année passée nous l'ont prouvé, le député sait quelles mesures le gouvernement se doit de prendre pour y remédier.

* * *

● (1150)

RADIO-CANADA

LA POLITIQUE DE LA SOCIÉTÉ À L'ÉGARD DES CORRESPONDANTS SERVANT D'INFORMATEURS POUR LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): J'aimerais poser ma question supplémentaire au secrétaire d'État responsable de Radio-Canada. D'après le *Citizen* d'Ottawa, la GRC aurait contacté un correspondant éventuel de Radio-Canada à Moscou, un certain Denis Baxter. Comme cela risque de causer de sérieux ennuis à M. Baxter s'il allait à Moscou, le ministre dirait-il à la Chambre s'il est de pratique courante que les correspondants de Radio-Canada servent d'informateurs à la GRC? Peut-il tirer l'affaire au clair pour que M. Baxter ne subisse pas de pressions indues une fois à Moscou?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, j'ignore tout de cette question. Je pense, toutefois, que même si la question respecte peut-être les convenances parlementaires, il est extrêmement irresponsable de la part d'un député de faire des insinuations de ce genre, à moins qu'il n'ait des preuves précises à présenter, et, dans ce cas, il devrait s'adresser aux autorités compétentes. Je pense que le député doit des excuses à M. Baxter.

Une voix: Vous n'avez pas lu les nouvelles!

M. Hnatyshyn: Le solliciteur général a déclaré, quand on l'a informé de cette démarche, que ce n'était pas exceptionnel. C'est un collègue même du ministre qui a confirmé cette démarche. Le secrétaire d'État est responsable des questions touchant Radio-Canada et je lui demande de faire en sorte de découvrir ce que l'on fait à Radio-Canada pour protéger les employés.

M. Roberts: Je pense que le député a mal compris la déclaration de mon collègue et qu'il doit des excuses à M. Baxter.

M. Fox: Je pourrais peut-être faire une mise au point, monsieur l'Orateur. Je n'ai jamais confirmé que la GRC ait approché M. Baxter. En fait, je sais que la GRC n'a pas approché M. Baxter. Mais M. Baxter peut, s'il le désire, recevoir des directives touchant la sécurité protectrice, étant donné qu'il est affecté à Moscou. La GRC ne demande pas aux correspondants de Radio-Canada de devenir ses informa-